

## REUNION TECHNIQUE DE L'AREPO SUR L'INNOVATION

Bilbao, 21 octobre 2014

14 régions étaient représentées : Bretagne, Pays de la Loire, Andalousie, Corse, Toscane, Castille et Léon, Lombardie, Emilie-Romagne, Piémont, Catalogne, Aquitaine, Hessen, Estrémadure, et Rhône-Alpes.

### PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET SFS-20-2015, HORIZON 2020

Le personnel de l'AREPO a présidé la réunion en introduisant la discussion avec une présentation de l'appel à projet ([appel à projet en pièce jointe](#)).

L'appel à projet SFS-20-2015 du programme Horizon 2020 traite des « circuits alimentaires durables à travers les politiques publiques ». Il est structuré en deux grandes parties :

1. La **politique de qualité de l'UE** ;
2. La **politique d'approvisionnement alimentaire dans le secteur public**.

Pour ces deux politiques, l'appel à projet demande de :

- a. Donner un aperçu de leurs **effets sur la durabilité de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine** ;
- b. Permettre de **mieux les concevoir, les mettre en œuvre** et de favoriser leur diffusion pour une durabilité globale de l'agriculture et de l'économie rurale ;
- c. Eclaircir la façon dont ces approches, à travers la création de nouveaux « marchés de la qualité » peuvent accueillir le **développement de chaînes d'alimentation locales**.

### DISCUSSION SUR LA CONTRIBUTION DE L'AREPO POUR LE « STAKEHOLDER MEETING »

Les membres de l'AREPO ont exprimé leur intérêt quant à l'appel à projet SFS-20-2015, notamment sur la **possibilité d'utiliser l'approvisionnement alimentaire public (AAP) comme un booster de la politique de qualité**. L'AAP pourrait avoir un impact socio-économique positif sur la qualité des produits. En outre, il pourrait avoir un effet important sur la **promotion d'une alimentation saine** en enseignant aux enfants à consommer des produits locaux de qualité dans les cantines scolaires. C'est pourquoi nous avons orienté la discussion sur les problèmes et les défis à relever en ce qui concerne ces deux politiques.

**Des contributions supplémentaires sur ces problématiques sont plus que bienvenues et peuvent être envoyées à l'adresse suivante : [policyofficer@arepoquality.eu](mailto:policyofficer@arepoquality.eu).** Les régions intéressées peuvent nous envoyer des informations en ce qui concerne les questions suivantes :

1. La politique de qualité : quelle est la situation de votre région ? (Expériences ? Difficultés ?)
2. Les IG et les produits locaux de qualité à travers l'approvisionnement alimentaire public : quelle est la situation de votre région ? (Expériences ? Difficultés ?)
3. Pourriez-vous présenter les « bonnes pratiques » de vos politiques publiques régionales et nationales ? Avez-vous des exemples intéressants ?
4. Quels sont vos besoins en ce qui concerne l'amélioration de la politique de qualité européenne ?
5. Comment l'AREPO pourrait-elle utiliser les résultats du projet afin d'être profitables pour vos régions ?

## LES PRODUITS LOCAUX DE QUALITE DANS L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE PUBLIC : DEFIS ET SOLUTIONS POSSIBLES

Pendant la discussion, nous avons identifié 3 problèmes principaux dans l'exécution de l'approvisionnement alimentaire public comme un outil porteur de produits locaux de qualité :

### 1. Le manque d'informations des autorités administratives compétentes en charge des approvisionnements publics (problème du côté de la demande)

- Les régions voient les principes de la concurrence du marché unique (transparence, non-discrimination et égalité de traitement) comme un obstacle pour les produits locaux de qualité : il n'y a pas suffisamment d'informations sur les critères liés à l'approvisionnement public qui peuvent être utilisés pour donner la priorité aux produits locaux ;
- Manque d'information sur la marque réglementaire de l'UE pour les approvisionnements publics et les approvisionnements publics verts ;
- Manque d'information sur les « bonnes pratiques » et les exemples d'appels d'offre

#### **Suggestions :**

- *Besoin de collecter et de diffuser les **informations sur la législation européenne** concernant les approvisionnements publics, notamment sur les critères qui peuvent être utilisés pour supporter les produits locaux dans les approvisionnements alimentaires publics.*
- *Besoin de collecter et de diffuser les « **bonnes pratiques** » et les **exemples** d'alimentation locale de qualité fournie par le secteur public.*
- *Besoin de **développer un guide sur les appels d'offres** qui peuvent être utilisées et appliquées par les régions intéressées.*

### 2. Les problèmes organisationnels au sein des circuits d'approvisionnement alimentaire (problème du côté de l'offre)

Les circuits d'approvisionnement alimentaires à l'échelle locale sont souvent caractérisés par des petits producteurs sans organisation collective. L'absence d'une seule des parties prenantes crée de véritables problèmes :

- Faible relation entre la demande et l'offre de produits alimentaires locaux pour l'approvisionnement public ce qui provoque un manque d'offre, notamment dans les grandes villes avec une forte demande et concentrée (ex. Milan). Le producteur local ne peut pas satisfaire une forte demande.
- Problème dans l'organisation de la distribution, des ventes et des aspects logistiques (stockage des produits)
- Manque d'organisations collectives ce qui augmente le prix des produits locaux

**Suggestions :** *Le projet devrait analyser les **solutions possibles pour les régions d'amélioration de l'organisation des circuits d'approvisionnement alimentaire local** afin de répondre aux besoins de l'approvisionnement alimentaire public et d'accorder de la valeur ajoutée aux agriculteurs. En particulier, le projet devrait prendre en compte les aspects suivants pour l'organisation des circuits d'approvisionnement alimentaire public :*

- **Objectif du circuit d'approvisionnement alimentaire :** *en fonction de l'objectif (repas scolaires, hôpitaux, etc.), le circuit devrait être structuré de différentes façons, en tenant compte de la durée de l'offre (exemple : 9 mois pour les repas scolaires) et les besoins nutritionnels spécifiques des utilisateurs finaux.*
- *Besoin de développer des **outils pour soutenir les producteurs dans leur activité de traitement, de stockage et de logistique.***
- *Supporter la création de **groupement de producteurs et d'organisations interprofessionnelles travaillant ensemble** afin d'améliorer l'organisation du circuit d'approvisionnement alimentaire.*

### 3. Taille des approvisionnements publics (problème du côté de l'offre et de la demande)

Exemple : offre de 20 million d'euros pour l'approvisionnement alimentaire dans les hôpitaux d'Emilie-Romagne (des fourchettes en plastiques aux fruits biologiques). Cela pose problèmes pour les petits producteurs et les circuits alimentaires locaux.

La politique européenne suppose que l'augmentation de la taille de l'offre augmenterait les économies, mais en réalité, il n'y a des avantages que pour la logistique du destinataire du service (fournisseur unique). Néanmoins, seuls quelques fournisseurs sont capables d'offrir tous les produits. En conséquence, le prix moyen du produit finit par être plus élevé que ce que vous obtiendrez des offres individuelles pour chaque produit (ex. fruits et légumes biologiques, viande, etc.).

#### **Suggestions :**

Besoin de trouver un équilibre entre la taille de l'approvisionnement et la possibilité de donner la priorité à une alimentation locale.

## POLITIQUE DE QUALITE : QUESTION SPECIFIQUES / SUJETS QUI ONT BESOIN D'ETRE TRAITES

Dans le premier pilier sur la politique de qualité, le principal objectif du projet est **l'étude de l'impact socio-économique et environnemental des Indications Géographiques** et de l'Agriculture Biologique. A ce propos, les experts de l'AREPO ont identifié les besoins suivants :

- Identifier les « **bonnes pratiques** » renforçant le lien entre les produits de qualité et le territoire dans les régions rurales défavorisées
- Collecter des **données sur l'impact socio-économique et environnemental des produits de qualité** (IG et produits bio) dans les régions rurales

## LES « BONNES PRATIQUES » ET LES EXEMPLES PERTINENTS DES POLITIQUES PUBLIQUES

LES « BONNES PRATIQUES » EN CE QUI CONCERNE LA **POLITIQUE DE QUALITE** A L'ECHELLE REGIONALE :

- Le **développement rural (2007-2013)** : soutien pour les produits de qualité (IG et AB) à travers la mesure 132 du PDR pour la certification et la mesure 133 pour la promotion. De plus, certaines régions ont établi des priorités transversales dans d'autres mesures du PDR (ex. jeunes agriculteurs). Il est possible de consulter l'étude de l'AREPO à ce sujet.

LES « BONNES PRATIQUES » EN CE QUI CONCERNE LES **CIRCUITS COURTS** :

- La **Corse** a mis en œuvre un programme régional pour le développement des **circuits courts** (« Route des sens authentiques ») pour les systemes officiels de qualité.
- La **Catalogne** a créé un système de reconnaissance des produits de proximité et de vente direct, qui est entré en vigueur par un décret régional. Ces produits sont maintenant soutenus par les nouvelles mesures du PRD.

LES « BONNES PRATIQUES » EN CE QUI CONCERNE L'**APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE PUBLIC** :

- **Catalogne** : initiative sur l'approvisionnement alimentaire public qui serait axé sur des critères de sélection : IG, produits biologiques, agriculture intégrée et circuits courts dans les cantines scolaires et les hôpitaux. Cette politique devrait être mise en place en 2015.
- **Emilie-Romagne** : « Sportello mense bio » est un outil **d'information et d'assistance des administrations publiques** pour la définition des appels d'offre pour l'approvisionnement

alimentaire public avec l'objectif de permettre l'introduction rapide de **produits bio, d'IG et de productions intégrées** dans les cantines publiques de la région.

---

## LE ROLE DE L'AREPO DANS LA DISSEMINATION DES RESULTATS DU PROJET

**Avant et pendant le projet** : l'AREPO peut associer ses régions membres et producteurs afin d'assurer les représentations de leurs besoins dans la définition et la mise en œuvre du projet.

Pendant la **dissémination**, nous pouvons garder nos membres informés des résultats du projet à travers des ateliers, des publications et des documents téléchargeables sur le site de l'AREPO (directives sous forme de guide, exemples des « bonnes pratiques », etc.).

En outre, les résultats du projet devraient donner une base scientifique à nos activités de lobbying, notamment pendant la révision à mi-parcours de la PAC.